

RÈGLEMENT 10 KM DE JURANÇON 2025

07 DECEMBRE 2025

Accueil :

L'accueil se fera Place du Junqué (devant la mairie de Jurançon) à partir de 8h15.

Départ et arrivée :

Place du Junqué devant la Mairie à Jurançon

- Parcours enfants 4-13 ans (400 et 800 mètres) : Départ 10H15
- Marche 5Km (non chronométré) Départ 09H50
- * Marche 10 km (chronométré) : Départ 09H50
- Course Pédestre 10 km (chronométré) : Départ 10H45

Participation :

Les courses chronométrées sont ouvertes à toutes les personnes licenciées ou non, à partir de 16 ans avec autorisation parentale, et selon les critères ci-après.

Itinéraire :

Fléché en jaune, plus bornes de kilométrages.

Ravitaillement :

5ème kilomètres.

Assistance médicale :

Elle sera assurée par une équipe de Secouristes.

Engagement :

Prix : 12 € pour course et marche chronométrées 10 km, 8€ pour les 5km non chronométrés

Inscriptions en ligne sur le site Pyrénées Chrono <https://pyreneeschrono.fr> jusqu'au 06/12/2025 dans la limite de 450 participants pour la course et 49 pour la marche.

Au delà les inscriptions seront bloquées.

Sur place le jour de la course avec une majoration de 2 euros, si le nombre de places cité précédemment n'a pas été atteint.

La participation à la compétition est subordonnée pour chaque participant du 10kms à la présentation de :

- D'une licence en cours de validité : FFA, FFTri, UFOLEP, ou FSQT.

Ou,

- Le certificat médical remplacé par le Parcours de Prévention Santé
Concrètement, tu n'as plus besoin de passer chez le médecin, ni de te déplacer. L'attestation de Parcours de Prévention Santé (PPS) se fait en ligne : <https://pps.athle.fr/>

- Courses enfants (4-13 ans) : Course non chronométrée

La course sera encadrée par un ouvreur et un serre-file.

Cette épreuve ne donnera pas lieu à un classement. Un certificat médical ne sera donc pas nécessaire.

L'inscription devra s'accompagner d'une autorisation parentale à signer sur place.

L'inscription est gratuite

Retrait des dossards :

La veille de la course au magasin FOULEES à Billère de 14h à 18h

Possibilité de s'inscrire sur place et de retrait des dossards avant 9H15 pour la marche et 10H00 pour la course, dans la limite des places citée précédemment, le matin de l'épreuve ainsi qu'à une marche libre non chronométrée, ne nécessitant pas de certificat médical

Chèques libellés à l'ordre de : LSCJ.

Chronométrage :

Le chronométrage est réalisé par la société Pyrénées Chrono située à Aren 64400.

A l'arrivée votre puce de dossard devra être restituée lors du passage de la ligne d'arrivée, à un stand dédié à cet effet. Les résultats seront affichés sur papier et mis sur panneau à la fin de l'épreuve.

L'ensemble des résultats sera disponible sur le site : www.pyreneeschrono.fr dès le Dimanche soir 20h30

Préconisation éco responsable :

L'organisation de la manifestation a souhaité s'inscrire dans une démarche de développement durable ; ainsi il est demandé à chaque concurrent de respecter les efforts effectués par l'organisation pour intégrer l'événement sous cet aspect. Cela impose :

- De ne pas jeter de déchets (gels, barres énergétiques, mouchoirs, etc....) hors des zones prévues à cet effet.

Un parc à vélo sera mis à disposition des "valeuroux " concurrents arrivant en vélo.

Local anti-dopage :

Derrière la Mairie de Jurançon (lieu de départ et d'arrivée de la course) dans un garage voiture libre de toute occupation, au niveau du 15 Rue de Borja.

Remise des prix :

Elle aura lieu à partir de 12H15/30 Place du Junqué à Jurançon.

Les bénéfices de la course seront reversés à une association.

Responsabilité :

Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour tous les accidents qui pourraient survenir aux concurrents du fait de leur participation à cette épreuve.

Jury :

Le jury se réserve le droit de prendre toutes dispositions ou toutes modifications dans les cas non prévus. Les décisions seront portées à la connaissance des concurrents sur la ligne de départ

Droit à l'image :

Des photos sont susceptibles d'être prises lors de la course par les organisateurs ou la presse.

Tout concurrent renonce à tout droit personnel à l'image et autorise l'organisateur et la presse à utiliser ces photos sur divers supports.

Acceptation du règlement

La participation à « 10Km de Jurançon » implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du règlement. Les participants ou représentants légaux pour les mineurs reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement.

L'organisation se réserve le droit d'apporter toute modification qu'elle jugera nécessaire au bon déroulement de la manifestation.

Annulation :

L'organisateur se réserve le droit d'annuler la course en cas d'alerte météo (orage, vent violent) ou autre risque majeur :

Les conséquences du changement climatique détériorent en effet les conditions optimales de pratique du sport (chaleur extrême et/ou hors-saison, précipitations très conséquentes avec inondations, glissements de terrain, etc.) en mettant parfois l'intégrité et la santé des athlètes en jeu. Dans une telle situation, conseils et recommandations seront ici sollicités auprès des autorités et services compétents (Préfecture et Météo France), en plus de l'appréciation de l'équipe médicale spécialisée mobilisée.

Points particuliers :

Au vu du tracé du parcours, le suivi vélo des concurrents est interdit durant la compétition